



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

APR 27 1983

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/15733
26 avril 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 26 AVRIL 1983, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

A la demande du ministre sud-africain des affaires étrangères et de l'information, M. R. F. Botha, je joins le texte d'une lettre qu'il vous a adressée le 26 avril 1983.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Kurt Von SCHIRNDING

Annexe

Lettre datée du 26 avril 1983, adressée au Secrétaire général par le
Ministre sud-africain des affaires étrangères et de l'information

"La décision de l'Organisation des Nations Unies de tenir à Paris du 25 au 29 avril 1983, la prétendue 'Conférence internationale de soutien à la lutte du peuple namibien pour l'indépendance' amène une fois de plus à s'interroger sérieusement sur l'aptitude de cette Organisation à jouer le rôle qui lui est dévolu dans la résolution 435 du Conseil de sécurité.

Comme vous le savez, l'objet essentiel de la résolution 435 du Conseil de sécurité est d'assurer le règlement pacifique du différend relatif au Sud-Ouest africain en garantissant à la population de ce territoire le droit de déterminer son propre avenir dans le cadre d'élections libres et équitables.

Toutefois, l'Organisation des Nations Unies va à l'encontre de cet objectif en adoptant l'attitude suivante à l'occasion de l'organisation de la Conférence de Paris :

- Elle soutient la campagne inexcusable de violence terroriste de la SWAPO, dont la population civile du Territoire est la principale victime,
- Elle mène une campagne de propagande en faveur de la SWAPO, qu'elle présente comme le seul représentant authentique de la population du Sud-Ouest africain, contrevenant directement à l'exigence implicite contenue dans la résolution 435 du Conseil de sécurité, selon laquelle l'Organisation des Nations Unies devrait rester impartiale vis-à-vis de tous les partis politiques du Territoire, et
- Elle compromet les délicates négociations internationales qui ont pour but de régler de façon pacifique la question du Sud-Ouest africain et d'éliminer les menaces extérieures dirigées contre la sécurité du Territoire et la région de l'Afrique australe.

Je trouve particulièrement regrettable, mais nullement surprenant, que la Conférence n'ait pas pu se conformer aux conditions raisonnables qui étaient énoncées dans la note datée du 4 mars 1983 que vous a adressée le Représentant permanent de l'Afrique du Sud.

Les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies qui ont organisé la Conférence ont évidemment estimé qu'il était plus difficile de traiter sur un pied d'égalité les différents partis politiques du Sud-Ouest africain et de prôner la réconciliation que d'encourager le soutien à la violence.

Comme il fallait s'y attendre, la Conférence n'a constitué qu'un nouvel épisode, futile mais coûteux, de la vendetta menée par l'Organisation des Nations Unies contre l'Afrique du Sud et les partis démocratiques du Sud-Ouest africain ou Namibie. Dans la documentation de la Conférence, qui a été établie par des membres du Secrétariat, la déformation des faits et les mensonges sont si flagrants qu'il est permis de se demander si la population du Territoire peut faire

confiance à ce même Secrétariat pour s'acquitter de façon objective et impartiale des fonctions qui lui incomberaient aux termes de la proposition de règlement international. De fait, la Conférence est si étroitement identifiée avec la SWAPO que sa documentation est susmentionnée d'un en-tête modifié de cette organisation.

Comme vous le savez, des négociations internationales délicates sont en cours et des initiatives bilatérales importantes ont été prises afin de résoudre l'ensemble des problèmes de sécurité qui se posent dans la région et dont le règlement de la question du Sud-Ouest africain est indissociable.

Il est inexplicable que l'Organisation des Nations Unies choisisse ce moment pour lancer une opération aussi intempestive et dangereuse, dont le coût s'élève à un million de dollars environ et qui a, semble-t-il pour but essentiel de ruiner les progrès qui ont été réalisés. Il est encore plus difficile d'expliquer comment une organisation qui est censée se consacrer à la promotion de la paix prône la violence d'une façon aussi extravagante, d'autant plus que la prétendue lutte armée de la SWAPO a déjà coûté la vie à quelque 1 305 civils dans le Territoire. Tout dernièrement, le 15 avril 1983, neuf autres civils ont trouvé la mort lorsque leur véhicule a sauté sur une mine posée par la SWAPO. Depuis le début de l'année en cours, 381 civils, des écoliers pour la plupart, ont été enlevés par des terroristes de la SWAPO. Ces personnes, qui ont été battues et menacées par leurs ravisseurs, membres de la SWAPO, ont tenté de leur échapper chaque fois que c'était possible. Croyez-vous vraiment que l'Organisation des Nations Unies doive s'identifier si dangereusement avec ce type de 'lutte'?"

Le Gouvernement sud-africain :

- Conteste les actes, l'autorité et l'existence du prétendu Conseil pour la Namibie,
- Condamne l'emploi de la violence et de l'intimidation comme moyen de régler le différend relatif au Sud-Ouest africain mais se déclare résolu à prendre toutes les mesures qui peuvent s'avérer nécessaires pour protéger la population du Territoire contre les agissements des terroristes,
- Rejette la proposition de l'Organisation des Nations Unies selon laquelle un parti politique donné devrait bénéficier d'un statut particulier et estime au contraire que tous les partis devraient avoir également le droit de participer de façon pacifique au processus démocratique,
- Admet que le peuple du Territoire aura le droit de déterminer son propre avenir par des élections libres et équitables, lorsqu'il sera assuré du maintien de ses droits constitutionnels fondamentaux ainsi que de l'impartialité de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères
et de l'information,

(Signé) R. F. BOTHA "